



Mairie de PIROU  
Canton de CRÉANCES  
Arrondissement de COUTANCES  
Département de la MANCHE  
Tél. : 02.33.46.41.18  
Fax : 02.33.46.35.20

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
EXTRAITS du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL

**Procès Verbal**  
**Conseil Municipal- Séance du 21 Mars 2024**  
Date de convocation : 14 mars 2024  
Date d'affichage : 14 mars 2024

**Madame le Maire ouvre la séance**

**Effectif légal du conseil municipal : 13 – Nombre de conseiller en exercice : 13 - Nombre de conseillers présents : 09– Nombre de conseillers votants : 08/09**

Le jeudi vingt et un mars de l'an deux mil vingt-quatre à huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

**Etaient Présents les conseillers municipaux suivants**

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, Isabelle RAPILLY, José CAMUS FAFA, Gérard LEMOINE, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Jacques LEVEQUE, Michel LOY

**Représentés / votants**

Mme Julie DEPOIVRE/ M. José CAMUS-FAFA  
Mme Sylvie CHRISTY/ M. Gérard LEMOINE  
Mme Stéphanie SOHIER/ M. Jacques LEVEQUE  
M. Patrick LENORMAND/ M. Michel LOY  
Mme Rose Marie LEROTY- départ à 10h13 /M. Michel GARRAULT

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard LEMOINE est nommé **secrétaire de séance**.

Madame le maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la séance du 22 Février 2024. Mis aux voix, le procès-verbal de la séance en date du 22 Février 2024 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- **Camping**
- 2- **Rond-point**
- 3- **Divers (locations...)**
- 4- **Gestion des déchets – (Horaires d'été)**
- 5- **Fongibilité des crédits**
- 6- **Taux d'imposition des taxes directes locales**
- 7- **Budget Lotissement du Pont – Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**
- 8- **Budget Lotissement Les Chardons Bleus – Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**
- 9- **Budget Multiservice – Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**
- 10- **Budget assainissement– Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023/ Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**
- 11- **Budget camping –Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**
- 12- **Budget commune – Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**Questions diverses**

## Camping

La saison du Camping arrivant, il convient de réaliser l'achat de matériel en conséquence et de retenir des prestations de qualités pour le public intergénérationnel du Camping.

<u>ANIMATIONS</u>	HT	TTC
JM PRESTATION SOIRÉES	3 144.80 €	3 773.76 €
JM PRESTATION STRUCTURES	6 601.28 €	7 921.68 €

### VAISSELLE MOBIL HOMES

	HT	TTC
SFPL housses jetables	3 122.00 €	3 746.40 €
SFPL stock vaisselle, cafetière et micro-ondes	574.50 €	689.40 €
SFPL Bouilloires, tapis, poêles, raclettes	623.88 €	748.66 €

**Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ, AUTORISE Madame le Maire à signer tous les devis du tableau ci-joint.**

-----

### Remboursement réservation

Madame le Maire présente à l'assemblée une demande de remboursement de réservation du client 21338 avec impossibilité de l'annuler, à hauteur de 196,25€.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE cette demande de remboursement et les autres, des annulations sous réserve que les demandes d'annulation ne dépassent pas 7 jours.

Le service Eseason sera contacté par la référente du camping afin d'effectuer au plus vite ce réglage en ligne.

### **Rond-point**

Les arbres ont été abîmés par la tempête. Les agents des services techniques de la commune les ont enlevés, puis ont replanté des essences mieux adaptées et un cheminement piéton a été créé. Madame le MAIRE précise qu'un bateau est recherché pour le rond-point avec quelques pistes à l'étude à ce jour.

---

### **Chemin des matelots**

Les riverains se plaignent du bruit depuis que les arbres ont été abîmés par la tempête. Un courrier sera fait au Département qui est en charge du reboisement.

## **Divers (locations-achats)**

### **Location appartement saisonniers- 01 rue des bulots**

1°/ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, la délibération 14CM022024 doit être annulée et remplacée par la présente délibération.

L'appartement reste vacant au-dessus de proxi dont une des trois chambres sera louée à 1 saisonnier à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024 travaillant ponctuellement pour les commerces ouverts plus de 6 mois sur la commune de Pirou.

Le contrat de location sera établi au nom de Mme FOUBERT Isabelle.

Le loyer est de 120,00 € par mois et la location sera consentie chaque année, uniquement pour la saison.

Du 1er octobre au 31 mars en saison hivernale, 40 euros de charges seront en supplément.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à louer cet appartement, par chambre, toutes charges comprises.

---

### **Location appartement saisonniers- 01 rue des bulots**

2°/ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, une chambre de l' appartement des saisonniers reste vacante au-dessus de proxi.

Une des trois chambres de cet appartement sera loué à 1 saisonnier à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024 travaillant ponctuellement pour les commerces ouverts plus de 6 mois sur la commune de Pirou.

Le contrat de location sera établi au nom du restaurant les embruns .

Le loyer est de 120,00 € par mois et la location sera consentie chaque année, uniquement pour la saison.

Du 1er octobre au 31 mars en saison hivernale, 40 euros de charges seront en supplément.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à louer cet appartement, par chambre, toutes charges comprises.

---

### **Appartement n° 04 -10 rue des écoles**

Madame le Maire informe le conseil que l'appartement n°04, 10 rue des écoles a été récemment libéré et se retrouve remis à la location pour M. NEVEU Guillaume.

Le montant de la location est de 220.00 €, charges non comprises.

Le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à louer l'appartement n°04 du 10 rue des écoles pour un loyer de 220.00 € charges non comprises, sous réserve de remplir toutes les conditions de location, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2024.

---

---

### **Location d'un terrain**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune loue le terrain du bourg, cadastré BE 124 à Mme Guislaine NICAISE, afin qu'elle y mette ses chevaux jusqu'au 30 Septembre 2024 pour un prix de 60,00 €. Elle devra clôturer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE ladite location.

---

**Vente- Lotissement le Pont**

**Lot n° 06**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame MEUNIER, 37 chemin Pouillant, 50430 BRETEVILLE, souhaite acquérir la parcelle n° 06 du Lotissement Le Pont dont la surface est de 460 m<sup>2</sup>, cadastré section BE n°264 au tarif défini par la délibération du Conseil Municipal, soit 20 216,00 € HT (24 259, 20 € TTC), paiement comptant, auxquels s'ajoutent les frais de notaire à signer chez Maître LECHAUX.

Les parcelles 1 et 4 sont hors lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou ses représentants, à signer l'acte de vente chez Maître LECHAUX et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Le Pont.

## Gestion des déchets – (Horaires d'été)

Madame LEDANOIS informe les membres du conseil municipal que de nombreuses plaintes concernant le nouveau système de ramassage ont été déposées en Mairie.

Pour exemple, certains sacs blancs sont enlevés des containers et posés par terre lorsque sont collectés les sacs jaunes.

Les chiens, chats et oiseaux déchirent les sacs blancs.

Il est impératif de ramasser les sacs blancs en premier lieu et de ne pas enlever les autres sacs des containers, tout autre forme serait à l'encontre de la propreté et des règles d'hygiène élémentaires.

Il va falloir réagir avant la saison. Les termes du contrat ne sont pas respectés. **Un nouveau courrier sera adressé au Président de la C.O.C.M.** Pour mémoire, deux passages par semaine seront assurés à compter du Jeudi 20 Juin au Jeudi 12 Septembre 2024.

<b>Déchetterie de Créances</b>	<b>Déchetterie de La Haye</b>	<b>Déchetterie de Périers</b>
Parc d'Activité de la Côte Ouest 50170 CREANCES	Zone industrielle La Canurie 50250 LA HAYE	Route de Carentan 50190 PERIERS
<b>Horaires d'hiver au passage à l'heure d'hiver</b>	<b>Horaires d'hiver au passage à l'heure d'hiver</b>	<b>Horaires d'hiver au passage à l'heure d'hiver</b>
<b>Lundi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Mardi</b> : fermée <b>Mercredi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Jeudi</b> : fermée <b>Vendredi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Samedi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Dimanche</b> : fermée	<b>Lundi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Mardi</b> : fermée <b>Mercredi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Jeudi</b> : fermée <b>Vendredi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Samedi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Dimanche</b> : fermée	<b>Lundi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Mardi</b> : fermée <b>Mercredi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Jeudi</b> : fermée <b>Vendredi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Samedi</b> : 9 h à 12 h   13 h 30 à 17 h <b>Dimanche</b> : fermée
<b>Horaires d'été au passage à l'heure d'été</b>	<b>Horaires d'été au passage à l'heure d'été</b>	<b>Horaires d'été au passage à l'heure d'été</b>
<b>Lundi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Mardi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Mercredi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Jeudi</b> : fermée <b>Vendredi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Samedi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Dimanche</b> : fermée	<b>Lundi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Mardi</b> : fermée <b>Mercredi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Jeudi</b> : fermée <b>Vendredi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Samedi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Dimanche</b> : fermée	<b>Lundi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Mardi</b> : fermée <b>Mercredi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Jeudi</b> : fermée <b>Vendredi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Samedi</b> : 8 h 30 à 12 h   13 h 30 à 18 h <b>Dimanche</b> : fermée

### **Fongibilité des crédits**

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **D'HABILITER** le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

---

### **Taux d'imposition des taxes directes locales**

Madame le Maire propose au conseil de maintenir le taux d'imposition voté en 2023 pour la taxe sur le foncier non bâti.

Le taux de référence voté est donc de 39.58% pour le foncier bâti

**Pour mémoire, la part communale 2022 était de 18, 16 %.**

Le taux sur le foncier non bâti votée est de 41,26%.

Taxe d'habitation votée est de 10,44 %.

Il est rappelé que les bases d'imposition sont révisées automatiquement chaque année indépendamment de toute décision municipale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux d'imposition ci-dessus et décide de maintenir les taux communaux.

-----

**Budget Lotissement du Pont - Compte administratif 2023/Compte de Gestion / Affectation du résultat - Budget Prévisionnel 2024**

**Budget Lotissement du Pont – Compte de Gestion 2023**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du trésor public qui est identique au compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 du lotissement du Pont est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget Lotissement du Pont – Compte administratif 2023**

Madame le Maire présente le compte administratif du budget lotissement du Pont 2023 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	286 724,33 €
Recettes	337 822.88 €
Excédent de fonctionnement 2023 de	51 098.55 €
Report résultat de 2022	29 187.63 €
Soit un excédent de global de fonctionnement de	80 286.18 €

Section d'investissement :

Dépenses	225 029,88 €
Recettes	286 724.33 €
Excédent d'investissement 2023 de	61 694.45 €
Report déficit de 2022	286 724.33 €
Soit un déficit de global d'investissement de	225 029.88 €

Monsieur Michel GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget Lotissement du Pont – Budget Primitif 2024**

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2024 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2024 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	390 196.18 €	
En Section de fonctionnement recettes :		446 751.18 €
En Section d'investissement dépenses :		449 484.88 €
En Section d'investissement recettes :		449 485.00 €

---

**Budget Lotissement Les Chardons Bleus-Compte administratif 2023/Compte de Gestion /  
Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**Budget Lotissement Les Chardons Bleus –Compte de Gestion 2023**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du trésor public qui est identique au compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 du lotissement les Chardons Bleus est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget Lotissement Les Chardons Bleus -Compte Administratif 2023**

Madame le Maire présente le compte administratif du budget lotissement Les Chardons Bleus 2023 qui se résume comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	12 162.52 €
Recettes	52 225.95 €
Excédent de fonctionnement 2023	40 063.43 €
Report excédent de 2022	856 736.64 €
Soit un excédent de global de fonctionnement de	896 800.07 €
 <u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	21 166.68 €
Recettes	10 931.95 €
Déficit d'investissement 2023	10 234.73 €
Report excédent de 2022	34 556.83 €
Soit un excédent global d'investissement de	24 322.10 €

Monsieur Michel GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget Lotissement Les Chardons Bleus -Budget Primitif 2024**

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2024 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2024 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	896 896.00 €
En Section de fonctionnement recettes :	942 745.07 €
 En Section d'investissement dépenses :	 32 818.00 €
En Section d'investissement recettes :	32 818.10 €

---

**Budget Multiservice -Compte administratif 2023 / Compte de Gestion/ Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**Budget Multiservice -Compte de Gestion 2023**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du trésor public qui est identique au compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 du Multiservice est approuvé à l'unanimité

---

**Budget Multiservice-Compte administratif 2023**

Madame le Maire présente le compte administratif du multiservice 2023 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	760.01 €
Recettes	11 608.48 €
Excédent de fonctionnement 2023	10 848.47 €
Report excédent de 2022	61 369.25 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2023 de	65 809.09 €

Section d'investissement :

Dépenses	7 010.03 €
Recettes	6 408.63 €
Déficit d'investissement 2023	601.40 €
Report de déficit 2022	6 408.63 €
Soit un déficit d'investissement cumulé 2023 de	7 010.03 €

Reste à réaliser dépenses	0 €
Reste à réaliser recettes	0 €
Solde reste à réaliser 2023	0 €

Monsieur Michel GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget Multiservice - Affectation du résultat**

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2024, à savoir :

Section d'investissement :

Compte D/001 : Report à nouveau	7 010.03 €
Compte R/1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	7 010.03 €

Section d'exploitation :

Compte R/002 : Report à nouveau	58 799.06 €
---------------------------------	-------------

---

**Budget Multiservice –Budget Primitif 2024**

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2024 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal. .

Après délibération, le budget primitif 2024 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	70 414.06 €
En Section de fonctionnement recettes :	70 414.06 €
En Section d'investissement dépenses :	56 581.09 €
En Section d'investissement recettes :	56 581.09 €

---

**Budget assainissement– Compte administratif 2023 / Compte de Gestion / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**Budget assainissement – Compte de Gestion 2023**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du trésor public qui est identique au compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 du lotissement de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget assainissement – Compte administratif 2023**

Madame le Maire présente le compte administratif du budget assainissement 2023 qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	193 254.62 €
Recettes	295 981.98 €
Excédent de fonctionnement 2023	102 727.36 €
Report Excédent 2022	808 064.66 €
Soit un excédent de fonctionnement global 2023 de	910 792.02 €

Section d'investissement :

Dépenses	112 805.59 €
Recettes	174 632.00 €
Excédent d'investissement 2023	61 826.41 €
Report excédent 2022	1 085 673.02 €
Soit un excédent d'investissement 2023 de	1 147 499.43 €

Monsieur Michel GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget assainissement – affectation du résultat**

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2024, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/001 : Report à nouveau	1 147 499.43 €
---------------------------------	----------------

Section d'exploitation :

Compte R/002 : Report à nouveau	910 792.02 €
---------------------------------	--------------

---

**Budget assainissement – Budget Primitif 2024**

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2024 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2024 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	583 649.15 €
En Section de fonctionnement recettes :	1 160 547.02 €
En Section d'investissement dépenses :	1 613 469.02
En Section d'investissement recettes :	1 613 469.02

---

**Budget camping -Compte administratif 2023 /Compte de Gestion / Affectation du résultat-  
Budget Prévisionnel 2024**

**Budget camping - Compte de Gestion 2023**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du trésor public qui est identique au compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 du camping est approuvé à l'unanimité.

**Budget camping- compte administratif 2023**

Madame le Maire présente le compte administratif du budget camping qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	558 409.09 €
Recettes	603 578.45 €
Excédent de fonctionnement 2023	45 169.36 €
Report excédent 2022	281 538.90 €
Soit un excédent d'exploitation global 2023 de	326 708.26 €

Section d'investissement :

Dépenses	466 679.02 €
Recettes	189 535.03 €
Déficit d'investissement 2023	277 143.99 €
Report excédent 2022	78 217.02 €
Soit un déficit d'investissement 2023	198 926.97 €

Reste à réaliser dépenses	288 756.53 €
Reste à réaliser recettes	0.00 €
Solde reste à réaliser 2023	288 756.53 €

Madame le Maire précise qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2023.

Monsieur Michel GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Budget Camping- Affectation du résultat**

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2024, à savoir :

Section d'investissement :

Compte D/001 : report à nouveau	198 926.97 €
Compte R/1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	326 708.26 €

Section de fonctionnement :

Compte R/002 : Report à nouveau	0.00 €
---------------------------------	--------

**Budget camping- Budget Primitif 2024**

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2024 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2024 est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	543 792.14 €
En Section de fonctionnement recettes :	543 893.00 €
En Section d'investissement dépenses :	1 249 291.50 €
En Section d'investissement recettes :	1 250 028.26 €

---

**Budget commune -Compte administratif 2023 /Compte de Gestion / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**Budget commune - Compte de Gestion 2023**

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du trésor public qui est identique au compte administratif 2023.

Le compte de gestion 2023 de la commune est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget commune– compte administratif 2023**

Madame le Maire présente le compte administratif du budget de la commune qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses		1 695 620.86 €
Recettes		2 390 005.39 €
Excédent de fonctionnement 2023		694 384.53 €
Report de l'excédent 2022	1 276 437.96 €	
Soit un excédent d'exploitation global 2023 de		1 970 822.49 €

Section d'investissement :

Dépenses		689 584.60 €
Recettes		334 113.93 €
Déficit d'investissement 2023		355 470.67 €
Report de l'excédent 2022		195 618.88 €
Soit un déficit d'investissement 2023		159 851.79 €

Reste à réaliser dépenses		326 502.76 €
Reste à réaliser recettes		307 097.65 €
Solde reste à réaliser 2023		19 405.11 €

Madame le Maire précise qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2023.

Monsieur Michel GARRAULT, doyen de l'assemblée, soumet ce résultat au vote, Madame LEFORESTIER, Maire, ne prend pas part à la délibération et quitte la salle.

Après délibération, le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

---

**Budget commune– affectation du résultat**

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2024, à savoir :

Section d'investissement :

Compte R/1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	179 256.90 €
Déficit D/001 à la clôture	159 851.79 €

RAR en dépenses :	326 502.76 €
RAR en recettes :	307 097.65 €

Compte R/001 : Report à nouveau	0.00 €
---------------------------------	--------

Section de fonctionnement :

Compte R/002 : Report à nouveau	1 791 565.59 €
---------------------------------	----------------

---

---

### **Budget commune Budget Primitif 2024**

Madame le Maire donne lecture du projet de budget primitif 2024 de la Commune et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Après délibération, le budget primitif 2024 de la Commune est adopté à la majorité, à l'unanimité.

Le budget est présenté comme suit :

En Section de fonctionnement dépenses :	4 906 264.59 €
En Section de fonctionnement recettes :	4 945 274.59 €
En Section d'investissement dépenses :	3 664 787.14 €
En Section d'investissement recettes :	3 664 787.14 €

---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 10h30

**DCM 01/CM03 : Camping**

**DCM 02/CM03 : Divers-Location**

**DCM 03/CM03 : Fongibilité des crédits**

**DCM 04/CM03 : Taux d'imposition des taxes directes locales**

**DCM 05/06/07/CM03 : Budget Lotissement du Pont – Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**DCM 08/09/10/CM03: Budget Lotissement Les Chardons Bleus – Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**DCM 11/12/13/14/CM03 : Budget Multiservice – Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**DCM 15/16/17/18/CM03 : Budget assainissement– Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023/ Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**DCM 19/20/21/22/CM03 : Budget camping –Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

**DCM 23/24/25/26/CM03 : Budget commune – Compte de Gestion 2023-Compte administratif 2023 / Affectation du résultat- Budget Prévisionnel 2024**

Madame le Maire  
**Madame Noëlle LEFORESTIER**

Monsieur le Secrétaire de séance  
**Monsieur Gérard LEMOINE**